



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

*L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

### **119-2022 : MARCHE DE SUIVI-ANIMATION D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) (N°12-2022) : ATTRIBUTION DU MARCHE**

**Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN**

La Communauté de Communes Cœur de Savoie, en lien avec le bureau d'études VILLES VIVANTES, en charge de l'étude pré-opérationnelle OPAH, a élaboré le dossier de consultation pour le marché relatif à la mission de suivi-animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat d'une durée de cinq ans.

La procédure de passation du marché public a été engagée sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) une première fois le 13 avril 2022. Deux offres ont été reçues. Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 14 juin 2022, la consultation a été déclarée infructueuse pour les raisons suivantes :

- Une offre a été jugée inacceptable, pour des raisons budgétaires

- Une offre a été jugée inappropriée notamment en raison d'une inadéquation entre l'offre technique et l'offre financière.

Suite à la déclaration d'infructuosité de cette consultation, un appel d'offres a été relancé le 29 juin 2022 sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). Le marché n'est pas alloti mais comprend une prestation supplémentaire éventuelle relative à l'accompagnement de copropriétés petites et dégradées.

Une seule entreprise a déposé une offre : SOLIHA (38600 FONTAINE) pour un montant de :

- Offre de base : 700 080,00 € HT
- Prestation supplémentaire éventuelle : 179 500,00 € HT.

Les critères de jugement, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 40%
- Valeur technique 60%.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Septembre 2022 et l'analyse de l'offre reçue conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** l'entreprise SOLIHA en tant que titulaire du marché de suivi-animation d'une OPAH ;
- **RETIENT** uniquement l'offre de base pour un montant de 700 080,00 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise SOLIHA, conformément à la décision de la CAO, comme énoncé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes pour les années 2022 à 2027.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS